

COMMUNE DE QUELMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2020.

L'an deux mil vingt le 1^{er} juillet à 18 H 30 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cordier André, suite à la convocation en date du 25-06-2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres du Conseil Municipal en exercice, à l'exception de Mr J-Antoine Dubreucq absent excusé.

Mr Degremont a quitté la séance à 18 H 45.

Monsieur Thomas Banquart est nommé secrétaire.

Décision du Conseil Municipal

-Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2019, après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité l'adopte.

Une demande est formulée par un Conseiller, voir pour la prime d'assurance des bâtiments communaux. Contacter d'autres agences d'assurances pour devis.

Délibération : 254/2020.

Objet : Vote des deux taxes.

La séance ouverte,

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

| | |
|---|---------|
| *Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : | 11.74 % |
| *Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : | 42.03 % |

Fait et délibéré à Quelmes le 01-07-2020.

Le Maire

André Cordier

Délibération : 255/2020.

Objet : demande DETR 2020.

Projet : réfection du chemin dit « Delay »

La séance ouverte,

Monsieur le maire expose à l'assemblée que des travaux de :

-réfection sur le chemin dit « Delay »

sont nécessaires.

Mr le Maire sollicite le sous Préfet pour une subvention au titre de la DETR 2020 et propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le présent dossier et sollicite son inscription au titre de la DETR 2020.
- Les dépenses s'élèvent à 62 043 € HT et seront inscrit au BP 2020.

Plan de financement :

| | |
|-------------------|--------------|
| -coût du projet : | 62 043 € HT |
| -coût du projet : | 73 250 € TTC |

Financement :

| | |
|---------------|----------|
| -DETR 20 % : | 12 408 € |
| -FARDA 20 % : | 12 408 € |
| -Emprunt : | 48 434€ |

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et le charge d'effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Quelmes le 01-07-2020.

Le Maire

André Cordier

Délibération : 256/2020.

Annule et remplace la délibération 254/2020

Objet : Vote des deux taxes.

La séance ouverte,

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

| | |
|---|---------|
| *Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : | 11.79 % |
| *Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : | 42.08 % |

Fait et délibéré à Quelmes le 01-07-2020.

Le Maire

André Cordier

INFORMATIONS GENERALES

-le Conseil Municipal décide des opérations retenues pour l'investissement pour 2020.

- aménagement mairie, (travaux + étude).
- aménagement place,
- fourniture et pose bâche sur terrain « coin nature »,
- site internet mairie.
- éclairage radiateur église, moteur de la cloche,
- achat terrain route Acquin, + clôture.
- borduration. Mr Brebion.
- stèle jardin des souvenirs,
- achat panneaux, distributeur d'eau pour cantine, , matériel salle, 3 ordinateurs, tracteur,
- chemin Delay ,
- DCI ferme d'Inglebert,

-un Conseiller propose que la commune face un emprunt de 50 000 à 60 000 €, afin de financer le chemin Delay, voir les propositions des banques.

-Un Conseiller signale que le panneau pédagogique à l'entrée du village, route de Saint Omer n'a pas été remis, Mr Cordier s'en occupe, les Conseillers suggèrent que des ralentisseurs soient mis en place afin de ralentir la vitesse dans l'agglomération.

-Mr Decroix expose le fonctionnement du Conseil Municipal des jeunes, qui devrait se mettre en place, à voir pour la mise en place.

-Mr le Maire demande à l'assemblée 1 adhérent à l'ADMR, Mme Hembert Carole est retenue.

Fin de séance 22 H 30.

Le Président

Le Secrétaire

Les membres du Conseil